

OFFICE DES VÉHICULESRte de la Communance 45
Case postale
CH-2800 Delémont 1

t 032 420 71 20

www.jura.ch/ovj
technique.ovj@jura.ch**Annnonce de modifications et transformations de voitures automobiles et remorques**

Nom(s):	Prénom(s) :
N° de téléphone :	E-mail :
N° matricule du véhicule (pos.18 du permis de circulation):	
N° de réception par type (pos.24 du permis de circulation): <i>(si X et code 103, joindre le COC)</i>	

Le détenteur est tenu de notifier à l'autorité d'immatriculation les transformations apportées aux véhicules. Avant de pouvoir utiliser à nouveau un véhicule transformé, le détenteur doit le soumettre à un contrôle subséquent (art. 34 OETV).

Les Directives 2a traitent des modifications et transformations apportées aux voitures automobiles et aux remorques. Elles sont accessibles en lien sur le site www.asa.ch (bibliothèque/directives)

Modifications ou transformations effectuées (cocher les cases correspondantes)

<input type="checkbox"/> 4.1 Dispositif de freinage	<input type="checkbox"/> 4.8 Transformations de véhicule pour usage particulier
<input type="checkbox"/> 4.2 Direction, volant	<input type="checkbox"/> 4.9 Dimensions
<input type="checkbox"/> 4.3 Champ de vision, vitres, films, pare-brise	<input type="checkbox"/> 4.10 Poids
<input type="checkbox"/> 4.4 Eclairage	<input type="checkbox"/> 4.11 Modification de la charge par essieu
<input type="checkbox"/> 4.5 Pneus, jantes, essieux, suspension	<input type="checkbox"/> 4.12 Modification du poids total, poids garanti
<input type="checkbox"/> 4.6 Châssis, carrosserie	<input type="checkbox"/> 4.13 Modification du genre de véhicule
<input type="checkbox"/> 4.7 Comportement, émission et puissance	

Nature de la modification: _____

Ce document accompagné des déclarations ou attestations de conformité des éléments modifiés, doivent être déposés à l'un des guichets de nos centres d'expertise de Delémont, Porrentruy ou Saignelégier.

Lieu d'inspection souhaité : Delémont Porrentruy Saignelégier

Souhaitez-vous également effectuer le contrôle subséquent de votre véhicule ? oui non

Un RDV sera fixé dès que le dossier complet aura été validé par le bureau technique de l'Office des véhicules.

Lieu, date: _____ Signature du requérant: _____

Espace réservé à l'Office des véhicules

Date de réception des documents par OVJ : _____ Nom du collaborateur : _____

Décision : _____

Lieu, date, heure et type de rendez-vous pour l'inspection : _____